

REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU RE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- afférents au Conseil : 10

- en exercice : 10

- qui ont pris part à

la délibération : 9

*Séance du 25 mai 2023***01247.2023.5.030***L'an deux mil vingt DEUX vingt trois , le 25 mai à 19 heures**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,**S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans**le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.*

Date de la convocation : 17.05.2023

Date d'affichage :

Présents : M. VIALLET, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ, P. ECAILLE, C. GROSGURIN, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARDArrivé en cours de séance : Christian GROSGURINAbsent : J.F. JOLY

G. LEGAY a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : GESTION FINANCIERE – Adoption des devis pour les plaques de rue et de numéro d'immeubles pour la commune de Mijoux (projet d'adressage)**

M.C. COUTURIER, présidente de la commission Rivolisation (adressage des rues) expose l'état d'avancement des travaux de ladite commission :

- elle a recensé les plaques de rue nécessaires, étape préalable à la demande de devis, en distinguant selon qu'elles seront posées sur mur ou sur poteau,
- et le nombre de plaques de numéros.

Des devis ont été demandés à trois fournisseurs :

- GIROD MEDIAS (sis à Morbier),
- VACHOUX (siège en Haute-Savoie),
- PIC BOIS (siège en Savoie).

**Pour les plaques de rue**, les propositions demandées comportaient des variantes de forme :

- plaques strictement identiques à celles qui existent (en forme de chalet et avec blason),
- idem sans blason,
- plaques rectangulaires avec blason
- idem sans blason.

Toutefois PIC BOIS n'a chiffré que des formes rectangulaires, mais avec des variantes de forme entre rectangle simple, rectangle avec découpe simple -ex : un sapin dans un angle- et rectangle avec découpe complexe -ex : une découpe en forme de crête de montagne.

Par ailleurs, pour l'hypothèse d'une continuation strictement à l'identique des plaques existantes, il convenait de faire chiffrer la confection du cadre (ou support) en bois (forme chalet avec une cheminée sur un côté). C'est l'entreprise LHOTELLIER (de Lélex) qui a été contactée et a fourni un devis.

S'agissant du matériau, les propositions se répartissent de la façon suivante :

- émail (propositions de GIROD MEDIAS et de VACHOUX)
- aluminium (proposition du seul GIROD MEDIA)
- « compact extérieur » (proposition de PIC BOIS).

Le « compact extérieur » est un matériau à base de résines thermodurcissables renforcées de façon homogène par des fibres de bois t fabriqué sous haute pression et à haute température ; la surface décorative intégrée du compact est à base de résines pigmentées polymérisées par faisceau électronique. Il permet de réaliser des découpes très variées.

S'agissant de la qualité des matériaux :

- l'émail a une très longue durée de vie (plus de 40 ans),
- l'aluminium est mal adapté à des plaques de rue,
- le compact extérieur est garanti 10 ans, mais PIC BOIS indique que leur fournisseur est en discussion avec les autorités compétentes pour la passer à 20.

Enfin, PIC BOIS inclut dans sa proposition la fourniture de vis.

Les propositions pour les 50 plaques de rue nécessaires sont résumées ci-dessous (en € HT).

FOURNISSEUR	Rectangle simple	Rectangle avec blason	Rectangle découpe simple	Rectangle découpe complexe	Chalet simple	Chalet avec blason
<b>VACHOUX</b>	<b>3 582</b>	<b>4 326</b>				
<b>PIC BOIS</b>						
• Compact extérieur	4 995	5 045	5 053	5 268		
• Ajout de la ligne « Mijoux »	50,50	50,50	50,50	50,50		
<b>TOTAL PIC BOIS</b>	<b>5 045,50</b>	<b>5 095,50</b>	<b>5 103,50</b>	<b>5 318,50</b>		
<b>GIROD MEDIAS</b>						
• émail	3 411				6 536	6 921
• aluminium	1 822					
<b>HOTELLIER (cadre)</b>					3 320	3 320
<b>TOTAL GM + HOT</b>					<b>9 856</b>	<b>10 241</b>

A noter que PIC BOIS a indiqué qu'elle proposerait un tarif dégressif en cas de commande de quantité supérieure (cas où la commune déciderait de remplacer toutes les plaques actuelles).

S'agissant des numéros d'immeubles (350 nécessaires), les propositions sont les suivantes (en € HT) :

GIROD MEDIAS : 2 900 (en émail),

VACHOUX : 3 436 (en émail),

PIC BOIS : 3 028 (en Compact extérieur).

Marie-Claude COUTURIER lance la discussion sur les avantages et inconvénients des propositions.

Mme LE MAIRE pose les questions : Quel visuel : avec ou sans blason ? forme chalet ou rectangle ? Quel matériau ? Sa préférence va vers l'émail, matériau le plus durable et sans plastique (donc conforme à la volonté de réduction de la pollution par les plastiques) tout comme pour M VUILLERMOZ et S JUHEN.

S. JUHEN se pose la question du nombre de plaques à changer si l'on décide d'harmoniser tous les panneaux.

MC COUTURIER indique que PIC BOIS a chiffré l'ensemble des plaques (20 plaques supplémentaires) (+ 2912 € HT, soit un total de 8230,50€ HT).

### **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

**décident** de changer l'ensemble des plaques par des plaques en émail, de forme rectangle avec une conception originale,

- de choisir la société GIROD MEDIA, la moins disante pour l'émail
- que demande sera faite à GIROD MEDIA pour différentes propositions,
- que le choix du modèle sera fait par échange de mails avec l'ensemble des membres du conseil, afin de permettre à Mme le maire de passer commande des plaques de rue et de numéro sans attendre le prochain conseil,
- autorisent Mme le maire à signer, après décision à venir suite aux échanges de mail, les devis pertinents et tous les actes contractuels nécessaires,
- dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2023 en dépenses chapitre 21.

**VOTE : CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 9**

**DELIBERATION N°01247.2023.5.030**

---

### **Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire

Pour copie conforme

après dépôt en Préfecture

Le Maire, M.VIALLET

le :

et publication et notification

le :